



Le chanteur congolais Koffi Olomidé a été condamné jeudi à Kinshasa à trois mois de prison avec sursis pour "coups et blessures volontaires" contre son producteur, a constaté l'AFP.

Le tribunal de paix de la Gombe, une commune résidentielle de Kinshasa, a "établi en fait et en droit l'infraction de coups et blessures volontaires mis à sa charge, et le condamne à une servitude pénale de trois mois, assortie d'un sursis de trois mois", a déclaré le juge.

Le chanteur comparaisait depuis mercredi pour avoir donné des coups de poing le même jour à son producteur Diego Lubaki, un Congolais résidant à Paris venu quelques jours à Kinshasa. La bagarre a éclaté dans une chambre d'hôtel pour une somme d'argent que devait le producteur au chanteur.

Mercredi, les deux parties s'étaient présentées au procès, mais jeudi l'accusation a annoncé que son client mettait fin aux poursuites. Selon l'un de ses avocats, Diego Lubaki a qualifié la dispute d'"incident malheureux".

"Il a eu le temps de réfléchir mûrement seul devant sa conscience. (...) Il a souhaité se désister pour privilégier la paix sociale et rétablir la paix entre lui et celui qu'il appelle son +grand frère+ depuis ce matin", a déclaré l'un de ses avocats, avant de revenir devant la cour avec ses co-défenseurs.

Le juge n'a par contre pas "établi en fait et en droit l'infraction de destruction méchante" -une forme de vandalisme- de la porte de la chambre d'hôtel où se sont battus l'artiste et son producteur. Il a en conséquence été acquitté de cet accusation qui aurait pu lui valoir une

RDC: Le chanteur Koffi Olomidé condamné à 3 mois de prison avec sursis

Écrit par AFP

Jeudi, 16 Août 2012 16:13

lourde aggravation de sa peine.

La star de la "rumba congolaise" risquait 6 mois de prison et une amende de 100.000 francs congolais (88,5 euros environ) pour les coups et blessures, et 5 ans de prison pour la "destruction méchante".

Koffi Olomidé, chanteur aux nombreux disques d'or avait été mis en examen en février dernier à Nanterre, près de Paris, pour viols et séquestrations de trois ex-danseuses de son groupe. Il avait quitté la France avant la décision du juge des libertés sur son éventuelle incarcération.

AFP